

par certaines entreprises d'utilité publique qui revient normalement à chacune d'elles. J'entendais mon préopinant tout à l'heure parler des gouvernements provinciaux qui avaient étatisé l'électricité; il disait que cela coûtait meilleur marché. Eh bien, nous avons la preuve absolue du contraire.

Monsieur l'Orateur, dans la province de Québec—et je pense que le dicton à l'effet qu'administrer une entreprise d'État coûte toujours le double de ce qu'il en coûte dans le cas d'une entreprise privée est vrai—depuis que nous avons étatisé l'électricité, à part d'avoir perdu le revenu de tous les impôts que rapportaient les compagnies d'électricité, nous payons actuellement, dans certaines régions, beaucoup plus cher que nous payions alors que l'électricité appartenait à des compagnies privées.

Nous avons fait l'expérience de l'étatisation—nous ne reviendrons pas en arrière, probablement, dans le Québec—et nous sommes convaincus que ça coûtera toujours plus cher, toujours le double, pour administrer une entreprise étatisée.

Pour ce qui est du retour des impôts mentionnés dans le bill, c'est entendu que le champ n'est pas très vaste: on parle d'énergie électrique, de gaz et de vapeur. Il n'y a donc, dans la province de Québec, que le gaz qui nous intéresse. Nous aurions été beaucoup plus intéressés à voir revenir l'impôt sur le revenu des compagnies de papier, par exemple, ou l'impôt prélevé des nombreuses compagnies minières qui sont exploitées dans la province de Québec. Ce qui aurait été l'idéal, et le ministre en aurait été grandement remercié, cela aurait été un projet de loi remettant à la province de Québec 100 p. 100 de l'impôt perçu pendant tous ces mois d'imposition.

Nous avons laissé aller généreusement, il y a 20 ans, ces droits au gouvernement fédéral et nous souhaitons voir le jour où le fédéral reconnaîtra l'opportunité et la nécessité de retourner enfin ce qu'il a emprunté il y a 20 ans—ces droits de taxation dans les domaines, qui appartiennent aux provinces. Ceci aura pour effet d'abord de supprimer la double imposition qui existe aujourd'hui dans le Québec; de supprimer aussi la double administration, parce que le gouvernement fédéral vient taxer dans le champ provincial, vient chercher l'argent pour le remettre ensuite aux provinces, comme si les provinces n'étaient pas assez intelligentes pour se taxer elles-mêmes.

En vertu de ce bill le ministre promet aux provinces de leur remettre une partie, une mince partie, de l'impôt qui leur revient de droit, selon la constitution. Nous souhaitons qu'un bill soit présenté à la Chambre, visant à

[M. Gauthier.]

leur remettre tous leurs droits. Que le gouvernement fédéral agisse logiquement et loyalement! Les provinces ne lui ont que prêté ces trois champs d'imposition dans l'intention bien arrêtée de les reprendre immédiatement après la guerre.

Les provinces ont tenu parole, mais le gouvernement central en a profité pour frauder les provinces, pour garder un bien qui lui avait été prêté temporairement et qu'il n'a jamais remis depuis.

Qu'on se décide donc une fois pour toutes et je vous assure, monsieur l'Orateur, que beaucoup de disputes et de chocs, dans la province de Québec, n'existeraient plus si on parvenait à remettre les trois champs d'imposition que la province de Québec réclame depuis 20 ans, afin qu'elle puisse s'administrer et cesser de quêter du gouvernement. Par ailleurs, cela n'a pas sa raison d'être puisque le gouvernement fédéral vient lui prendre ses propres taxes pour lui en remettre à peu près un tiers ou 40 p. 100. Nous sommes, naturellement, en faveur du bill, bien que ce ne soit qu'une miette de ce que la province de Québec réclame. Mais, j'espère qu'à courte échéance, le ministre des Finances nous présentera le bill que nous souhaitons tous, citoyens de la province de Québec, et le ministre sera non seulement remercié mais reconnu comme un grand homme aux yeux de tous les Canadiens français de la province de Québec.

[Traduction]

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de prolonger indûment la discussion, mais je voudrais faire remarquer que j'appuie entièrement les observations du député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Cameron). Comme l'honorable représentant l'a signalé, et je suis de son avis, la présente mesure est très mauvaise, en principe, car elle pourrait avoir des répercussions graves sur le bon fonctionnement de l'économie nationale et en entraver la gestion qui, à notre point de vue, devrait être confiée au ministre des Finances du Canada. Dans ces circonstances, la Chambre devrait rejeter la présente mesure afin de faire comprendre au ministre, au gouvernement et aux intérêts particuliers du pays qui la favorisent, que nous autres, au Parlement, nous ne voulons pas en entendre parler.

Donc, monsieur l'Orateur, sans plus de commentaires, je propose, appuyé par le député de New Westminster (M. Mather):

Que le bill n° C-211 ne soit pas lu pour la deuxième fois maintenant, mais dans six mois d'ici.